

**COMITÉ SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFÉCOIS
SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2022**

Séance n°5 du 16 novembre 2022

Délibération n°DEL2022161101

Objet : approbation du contrat régional de développement et de transitions.

40 délégués
Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 22
Nombre d'excusés : 9
Nombre d'absents : 9

Le seize novembre 2022 à 18 heures, se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois, légalement convoqués à la salle des fêtes de La Faye le 9 novembre 2022, sous la présidence de Monsieur Laurent DANÈDE.

Secrétaire de séance : Mme MOREAU Carole.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE

Étaient présents : M. AGUESSEAU Norbert – Mme BERNARD Anne-Marie - Mme BAUDRILLART Agnès – M. CROIZARD Christian – M. DANÈDE Laurent (pouvoir de M. ZULIAN Jean-Louis) – Mme FOURÉ Brigitte (pouvoir de M. COMBAUD Renaud) – Mme MANDIN Frédérique – Mme MARCELIN Céline - M. PANTIER Jean-Marie – Mme ROCHE Nadine – M. VIDAL Laurent.

Étaient excusés : M. BEAU Jacques - M. COMBAUD Renaud (pouvoir à Mme Brigitte FOURÉ) - M. DE LUSTRAC Jean-Marc - Mme LAMAZIERE Véronique – M. RAINETEAU Jean - Mme TEILLET Anne - M. ZULIAN Jean-Louis (pouvoir à M. DANÈDE Laurent).

Étaient absents : M. GUYON Jean-Guy - M. TESSIER Jean-Luc.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE

Étaient présents : Mme AURICOSTE-TONKA Isabelle - M. BASTIER Thierry – Mme BELLANGER Catherine - M. GEOFFROY Fabrice – Mme GUILLONNEAU Séverine - M. JOBIT Jean-François – M. MATHIEU Xavier – Mme MOREAU Carole – M. POINSET Cyril - M. THOMAS Hubert - M. THOMAS Jean-Claude.

Étaient excusés : M. FORT Jean-Paul – M. SEGUINAR Claudy.

Étaient absents : M. BCEUF Pascal - Mme CREMOUX Christine - M. DUPUIS José – M. JOURDAN Pascal-Olivier – POUX Pierre - M. STYNS Guy – Mme VIEYRES-TEILLET Huguette.

APPROBATION DU CONTRAT RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS :

Monsieur Laurent DANÈDE, Président du PETR du Pays Ruffécois rappelle aux élu(e)s la politique de contractualisation entre le territoire du Ruffécois et la Région Nouvelle-Aquitaine qui vise à accompagner financièrement et techniquement les projets structurants répondant aux enjeux locaux et aux priorités régionales.

Pour répondre à ces objectifs, le territoire du Ruffécois a élaboré un contrat qui définit les principaux objectifs soutenus par la Région. Celui-ci s'articule autour de quatre axes qui se déclinent eux-mêmes par des sous axes :

AXE 1 : DÉVELOPPER DES MODES DE PRODUCTION, DE CONSOMMATION ET D'ACCUEIL DES ENTREPRISES INNOVANTS ET RESPONSABLES POUR FIXER ET ATTIRER DES ENTREPRISES ET DES HABITANTS

Sous axe 1 : En développant une stratégie d'accueil et de maintien des entreprises intégrant les enjeux de la transition écologique

Sous axe 2 : En développant les circuits courts, créateurs de valeur ajoutée

AR Prefecture

016-200050094-20221116-DEL2022161101-DE
Reçu le 01/12/2022

AXE 2 : CONSOLIDER LES CENTRALITÉS POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU RUFFÉCOIS

Sous axe 1 : En maintenant une offre de commerces, équipements, services de première nécessité

Sous axe 2 : En favorisant les mobilités propres et les mobilités de proximité pour tous

AXE 3 : FAIRE DU RUFFÉCOIS UN TERRITOIRE D'EXPÉRIMENTATION ET D'EXCELLENCE POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

Sous axe 1 : En favorisant le mix énergétique éolien, photovoltaïque, énergies thermiques respectueux de l'environnement et de la biodiversité

Sous axe 2 : En soutenant la réhabilitation et la rénovation énergétique des logements communaux conventionnés

Sous axe 3 : En préservant la biodiversité et les ressources naturelles, contribuant à l'adaptation au changement climatique

Sous axe 4 : En amplifiant la prévention santé et la santé environnementale

AXE 4 : FAIRE DU TOURISME UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET D'ATTRACTIVITÉ

Sous axe 1 : En développant une politique d'accueil de qualité

Sous axe 2 : En développant l'itinérance autour du patrimoine naturel et culturel

Le contrat prévoit par ailleurs un soutien à l'ingénierie.

La stratégie déclinée en plans d'actions a été élaboré conjointement entre le territoire de projet et la Région. Elle a été validée en COPIL le 21 Octobre 2022 à Tourriers.

- Vu le Code Général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération du Contrat Régional de la Nouvelle Aquitaine en date du 21 Mars 2022 approuvant la politique contractuelle 2023-2025 de la Nouvelle-Aquitaine et son cadre d'intervention,
- Vu le périmètre territorial retenu pour la contractualisation avec la Région Nouvelle-Aquitaine, qui regroupe le Ruffécois (Communauté de communes Cœur de Charente et Communauté de communes Val de Charente),
- Vu les axes stratégiques du territoire et son plan d'actions qui a été présenté et validé en COPIL le 21 Octobre 2022.

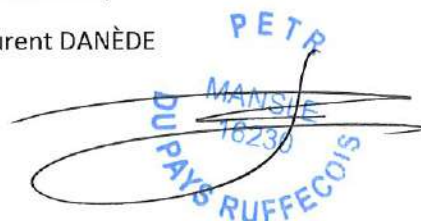
Il est convenu ce qui suit :

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le projet de contrat de développement et de transitions 2023-2025.
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat développement et de transitions 2023-2025.

Certifié exécutoire la présente délibération
Le Président,

Laurent DANÈDE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa notification.